



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2019

Nombre de membres		
Absents	Présents	Qui ont résisté au vote
26	20	25

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du NORD

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2019, le 15 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASSEE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur WAYMEL Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2019.

**Présents** : M. WAYMEL Philippe, Maire, M. DEGUFFROY Christophe, M. JANVIER Frédéric, Mme LEFEBVRE Françoise, M. MARTINAGE Thierry, Mme DUCROCQ José, Melle LOUF Véronique, Mme DEGUFFROY Thérèse, M. LAURENT Jean-Marie, Mme VERRYSER Nicole, M. LAIGNEL Joseph, Mme DE SAINT ESTEBAN Bernadette, M. DEBREU Jean-Marie, M. LECOCQ Jean-Paul, Mme DELAHAYE Christiane, M. LESAGE Bruno, Mme BAQUET Marie-Thérèse, M. TIBERGHIE Francis, Mme THERY Bernadette, M. MOREL Gérard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. RABOUIN Jean-Pierre à M. DEGUFFROY Christophe, Mme VEBER Sandrine à Mme THERY Bernadette, M. ROBIN Vincent à M. MARTINAGE Thierry, Mme GONEZ Catherine à M. TIBERGHIE Francis, M. DUBOIS Serge à Mme BAQUET Marie-Thérèse

**Absent(s)** : M. VAN BENEDEN Jérémy

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JANVIER Frédéric

### 19-38 – Motion contre la fermeture de la trésorerie de La Bassée

Monsieur le Maire manifeste son désaccord de voir s'éloigner pour la Commune et ses habitants, le suivi, conseil et le soutien de l'Administration de l'Etat.

Le projet de fermeture de la trésorerie de La Bassée entraînant ainsi l'obligation pour les Basséens de communiquer avec l'administration fiscale via Internet et l'absence éventuelle d'accueil physique sont des non-sens inacceptables et une méconnaissance de la « Fracture Numérique »

Au sein de notre commune, un certain nombre d'habitants connaissent des difficultés financières.

Soixante personnes sont accueillies chaque semaine : il s'agit majoritairement de basséens modestes, de jeunes et de personnes âgées.

Le Percepteur de La Bassée va être remplacé par des « experts-conseils » qui n'auront pas de connaissance exacte de la situation budgétaire et financière de la commune.

Certains habitants de la ville ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement. D'autres ont aussi de graves problèmes de mobilité, sont privés de véhicule ou encore souvent coupés des moyens modernes de communication.

Notre population a donc besoin, du soutien du service Public, considéré comme service de proximité et de pleine compétence.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- VOTE une motion d'opposition à ce projet de fermeture
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette motion

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Maire :

Philippe WAYME

